

peut être en danger. Seulement, il y a une chose à remarquer: c'est qu'en vertu du Code actuel, n'importe qui peut pratiquer un avortement. Or, le gouvernement actuel a voulu remettre au médecin le soin d'exercer la médecine. Je pense qu'elle sera mieux exercée que par nos amis créditistes qui, en vertu du Code actuel, pourraient pratiquer un avortement.

Quant à moi, j'ai plus confiance aux médecins. Laissons à chacun le soin d'exercer son art.

Dans ce sens, il s'agit donc d'une clarification de la loi.

D'autres ont dit que l'on permettait n'importe quelle sorte d'avortement.

A mon avis, c'est faux. Il s'agit d'avortement thérapeutique i. e. où la santé ou la vie de la mère est en danger. La nouvelle loi est moins sévère que l'ancienne, en ce sens que la loi permet l'avortement seulement quand la vie de la mère est en danger, alors que la nouvelle loi permettra l'avortement thérapeutique quand la vie ou la santé de la femme sera en danger. Ainsi, à mon avis, la nouvelle loi dans ce sens est moins sévère.

Mais alors, à qui confie-t-on, sinon aux médecins, le soin de juger et de soigner la santé?

Certains députés ont dit que nous étions plus rigoristes. Ils peuvent aussi avoir raison. En somme, il existe une restriction. Qui va décider d'un avortement thérapeutique? Un bureau médical indépendant, i.e. indépendant du médecin traitant la femme. A mon avis, il y a donc là une certaine réserve, eu égard à la loi actuelle. Dans ce sens, la loi est plus sévère que l'ancienne.

En somme, ces amendements sont un compromis, une mesure raisonnée et raisonnable. Je ne crois pas que l'on puisse faire les gorges chaudes avec des amendements comme celui-là.

Durant la dernière campagne électorale, je dois dire que dans ma circonscription, j'ai tenu une quinzaine d'assemblées, surtout avec des représentants de communautés religieuses.

J'ai tenu chez moi une assemblée à laquelle assistaient 150 ou 200 religieux et religieuses. Au cours d'un forum, toute la question du bill, tel que présenté aujourd'hui, a été mise à l'étude et je crois que le résultat des élections, dans ma circonscription, a prouvé que j'avais aussi l'appui de ces gens-là.

On a dit aussi que des instances avaient été faites auprès des députés ministériels. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'aucune pression n'a été exercée. Le ministre de la Justice actuel, de même que le ministre de la Justice de l'époque, le premier ministre actuel, ont utilisé tout simplement, auprès des députés, le procédé de l'information.

[M. Cantin.]

Chacun d'eux s'est fait le devoir, au sein du «caucus», de donner des renseignements à tous ceux qui désiraient en obtenir. Je dois dire qu'en compagnie du ministre de la Justice actuel, j'ai eu l'occasion de convoquer plusieurs réunions auxquelles nous avions invité tous les députés du parti qui voulaient se faire expliquer tous et chacun des amendements.

On n'a jamais été à l'encontre de la conscience de qui que ce soit. Évidemment, nous sommes dans la vie publique pour nous influencer les uns les autres; nous devons le faire, si nous croyons qu'une modification valable doit être apportée à une loi. C'est à nous de répandre l'idée. Cela fait partie de la vie publique.

Mais je peux nier qu'il y a eu pression. D'ailleurs, l'attitude de certains députés libéraux le prouve. Ne pouvant, en conscience, voter autrement, ils ont choisi de s'exprimer librement en cette enceinte. Et, comme le disait le ministre de la Justice, cet après-midi, aucun ne subira de représailles, parce qu'il a pris une attitude qu'il croyait conforme à sa conscience.

Je ne veux pas prolonger inutilement le débat. A l'âge des avions à réaction, on doit rendre les lois conformes à la société dans laquelle on vit.

Nous siégeons ici comme législateurs, pour la protection des droits de la société et de l'individu. Et, de plus en plus, l'individu aura besoin d'un lieu de retraite pour être mieux préparé à faire face aux renoncements que lui commande l'ordre social d'aujourd'hui.

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter ceux qui ont pris part à ce débat, surtout ceux qui ont fondé leurs arguments sur la morale et l'éthique. Tout cela est bel et bon, mais ce débat n'a pas eu lieu dans l'ambiance voulue, et cela a été plus une question de conscience individuelle qu'une question de législation. Je félicite aussi le député de Témiscamingue (M. Caouette) de l'opposition qu'il a manifestée apparemment en toute sincérité, car il a aidé la cause de la justice sociale en amorçant la discussion d'un sujet très important.

Je viens de passer plusieurs jours dans ma circonscription, et bien que beaucoup de mes mandants soient catholiques, aucun ne m'a demandé si j'étais pour ou contre l'avortement. Ils se préoccupent beaucoup plus de questions prosaïques, comme, par exemple, la fermeture éventuelle du bureau de poste, le nombre d'emplois de voirie qui seront supprimés ou les travaux projetés dans la circonscription. L'homosexualité et l'avortement ne semblent vraiment pas les intéresser.